

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Entreprise et patrimoine

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) :

Présentation de la formation

Le master *Entreprise et patrimoine* propose une formation transversale composée d'une première année en tronc commun suivie d'une seconde année offrant six spécialités différentes. La première année vise à assurer aux étudiants une solide formation en droit civil, en droit des affaires et en droit social. En seconde année, chaque spécialité vise des objectifs scientifiques et professionnels différents. La spécialité *Droit de la banque* permet d'acquérir la maîtrise du droit du financement bancaire en vue de prendre des responsabilités dans des établissements de crédit, devenir avocats de banque ou huissier de justice. La spécialité *Droit des contrats* vise à l'apprentissage des montages juridiques pour devenir juriste d'affaires, avocat, service juridique de société, holding, tourisme ou encore agent sportif. La spécialité *Droit notarial* entend renforcer les connaissances théoriques des étudiants tout en commençant à les familiariser avec la technique et la pratique notariale dans le but d'intégrer le notariat ou plus largement les domaines patrimoniaux et immobiliers. La spécialité *Droit et gestion du patrimoine* prépare les étudiants à la pratique des techniques juridiques de l'immobilier, de l'administration et de la gestion du patrimoine pour qu'ils puissent prétendre accéder aux métiers de l'immobilier les plus divers (conseiller en patrimoine, juriste, syndic de copropriété, agent immobilier, promoteur, expert). La spécialité *Droit social* vise à rendre les étudiants capables de s'adapter à la gestion sociale de l'entreprise, quel que soit sa structure ou le nombre de ses effectifs à des postes de responsabilité (direction du personnel, ressources humaines, département juridique, etc.). Enfin, la spécialité *Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social* a pour finalité de préparer les étudiants aux professions du secteur sanitaire et social dans des établissements aux publics divers (personnes âgées ou handicapées, enfance, jeunes travailleurs, etc.).

Les enseignements sont réalisés en présentiel à la Faculté de droit de l'université de Toulon sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Le master n'est pas proposé en alternance.

Analyse

Objectifs

La formation expose clairement les objectifs scientifiques et professionnels attendus. La première année en tronc commun, visant à l'acquisition d'une solide formation en droit civil, en droit des affaires et en droit social, permet opportunément aux étudiants de profiter d'enseignements transversaux. Les objectifs assignés à chacune des six spécialités de seconde année de master sont parfaitement en adéquation avec les domaines ciblés. Leur exposé, malgré un effort de synthèse en binômes, montre toutefois que leur réunion au sein d'une même mention est assez artificielle. Les débouchés sont précisément identifiés pour chaque spécialité et correspondent au domaine et au niveau de la formation.

Organisation

Le master mention *Entreprise et patrimoine* comprend une première année de master en tronc commun, puis, six spécialités en seconde année dont le fonctionnement est regroupé en binômes : *Droit notarial* et *Droit et gestion du patrimoine* ; *Droit des contrats* et *Droit de la banque* ; *Droit social* et *Droit des personnes du secteur sanitaire et social*. Chacun des binômes pourra devenir une mention distincte selon la nouvelle nomenclature.

En M1, la diversité des matières proposées permet à l'étudiant d'accueillir un socle commun de compétences tout en se spécialisant progressivement. Certaines matières de M1 sont mutualisées avec le master *Personne et procès*.

Les enseignements proposés dans chaque spécialité correspondent parfaitement aux objectifs visés. On constate cependant que le volume horaire des enseignements varie fortement selon les spécialités (pour l'écart le plus important : 333 h CM + 24 h TD en *Droit notarial* ; 231 h CM et 32 h CM/TD en *Droit des contrats* soit 100 h CM d'écart).

En M2, le recours aux mutualisations paraît assez limité. Seules trois matières (anglais, saisie immobilière et instruments financiers) sont mutualisées entre deux spécialités (*Droit de la banque* et *Droit et gestion du patrimoine*). Les mutualisations entre les spécialités *Droit notarial* et *Droit et gestion du patrimoine* ne sont pas clairement exposées alors que de nombreux doublons semblent exister. Une réflexion est pertinemment en cours sur les matières de droit du travail et protection sociale, notamment avec l'UFR (Unité de formation et de recherche) d'économie ou l'IAE (Institut d'administration des entreprises) de l'université.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Entreprise et patrimoine* est adossé à plusieurs laboratoires ou centres de recherches : pour l'essentiel, il s'agit du Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escarras et du Centre d'Études et de Recherches sur les contentieux. Ces centres sont rattachés à deux écoles doctorales (ED 461, co-accréditée avec l'université de Montpellier, ED 509 rattachée à l'université de Toulon)

Chaque spécialité présente un nombre significatif d'acteurs majeurs dans des domaines visés par les spécialités (Banque de France, Société Générale, BNP, AXA France, avocats du barreau de Toulon, chambre régionale des notaires de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, FNAIM du Var, groupe ORPI, maisons de retraite, cliniques, etc.) sans que la nature exacte des partenariats soit précisée.

Chaque spécialité se positionne différemment au niveau local ou régional :

- la spécialité *Droit de la banque* est en concurrence avec des formations similaires à l'université d'Aix-Marseille et à l'université de Nice mais n'a visiblement aucun problème à recruter des étudiants ;
- la spécialité *Droit des contrats* n'a pas de concurrence directe dans la région ;
- la spécialité *Droit notarial* est en concurrence avec les diplômes équivalents à l'université d'Aix-Marseille et à l'université de Nice mais n'a pas de problème à recruter des étudiants en raison de l'importance du secteur de l'immobilier dans le Var ;
- la spécialité *Droit et gestion du patrimoine* est en concurrence avec un master 2 équivalent à l'université d'Aix-Marseille sans que cela lui porte préjudice ;
- la spécialité *Droit social* est en concurrence avec des formations similaires à l'université d'Aix-Marseille et à l'université de Nice mais s'en distingue en raison de la part donnée aux ressources humaines dans le diplôme toulonnais ;
- la spécialité *Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social* est unique dans la région.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique du master *Entreprise et patrimoine* et des six spécialités est composée d'universitaires et de professionnels, que ce soit au niveau du M1 ou au niveau du M2. La responsabilité du M1 et des 6 M2 est confiée à des enseignants-chercheurs titulaires de l'université de Toulon, à l'exception de la spécialité *Droit social*. On note une implication importante des professionnels dont la spécialité constitue le cœur de métier pour 50 % des enseignements dans la plupart des spécialités.

Les modalités et l'objet des réunions des équipes pédagogiques sont assez imprécis : en début d'année (parfois en fin d'année pour les spécialités *Droit de la banque* et *Droit des contrats*), au moment des délibérations, des commissions pédagogiques ou lors du choix des chargés de TD pour les autres spécialités. Toutefois, les spécialités *Droit de la banque* et *Droit des contrats* ont entamé une vraie réflexion sur les améliorations à envisager (réunion de rentrée pour les deux spécialités, réunion de mi-parcours, réunion de fin d'année).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

En première année, les effectifs connaissent une diminution année après année (158 en 2012-2013 ; 77 en 2015-2016) en corrélation avec la baisse des effectifs de licence.

En revanche, l'attractivité de la seconde année est certaine puisque les effectifs sont stables (entre 20 et 30 en Droit de la banque ; de 17 à 31 en Droit notarial ; une trentaine d'étudiants en moyenne en Droit et gestion du patrimoine) ou en constante progression (de 15 en 2012-2013 à 40 en 2015-2016), à l'exception notable de la spécialité Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social (23 en 2013-2014 ; 8 en 2015-2016). Seule la spécialité Droit et gestion du patrimoine fait mention de l'importance des inscriptions en formation continue pour un tiers des effectifs.

Le taux de réussite pour l'ensemble des spécialités est très bon (90 % en 2012). On peut regretter l'absence de chiffres plus récents.

Il est regrettable que le dossier ne fasse état que de l'enquête 2014 réalisée à 30 mois sur les diplômés 2012 (à partir des diplômes sous leur ancienne version) :

- pour la spécialité *Droit de la banque*, on constate un excellent taux d'insertion professionnelle (100 % à 30 mois ; durée moyenne d'accès au 1^{er} emploi de 4 mois) ;
- pour la spécialité *Droit des contrats*, aucun chiffre n'est donné en raison de l'ouverture plus récente du diplôme. On peut regretter que le responsable de la formation n'ait pas réalisé une analyse sur les promotions ;
- pour la spécialité *Droit notarial*, on constate un bon taux d'insertion professionnelle (76,9 % à 30 mois ; durée moyenne d'accès au 1^{er} emploi de 8 mois) ;
- pour la spécialité *Droit et gestion du patrimoine*, on constate un bon taux d'insertion professionnelle (76,3 %). Ce chiffre est à nuancer avec une durée moyenne assez longue d'accès au 1^{er} emploi (13 mois) ;
- pour la spécialité *Droit social*, on constate un bon taux d'insertion professionnelle (70,6 %) ;
- pour la spécialité *Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social*, il est fait état d'un excellent taux de 100 % sur les trois dernières années.

Les emplois occupés sont en adéquation avec les objectifs du diplôme. Les diplômés sont majoritairement recrutés dans le département.

Les étudiants de chaque spécialité peuvent poursuivre en doctorat. Seules certaines d'entre elles font état d'inscriptions en doctorat (4 chaque année en Droit des contrats) ou de soutenances de thèse (2 récemment pour des anciens étudiants de la spécialité Droit de la banque).

Place de la recherche

Malgré son objectif professionnalisant, le master mention *Entreprise et patrimoine* entretient sous différentes formes un lien réel avec la recherche. Tout d'abord, les étudiants ont la possibilité de rédiger un mémoire, dès la première année de manière facultative, et en seconde année de manière facultative (*Droit de la banque*) ou obligatoire (*Droit des contrats* et *Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social*). Toutefois certaines spécialités ne proposent pas la rédaction d'un mémoire *stricto sensu* (*Droit notarial*, *Droit et gestion du patrimoine*, *Droit social*). Ensuite, les étudiants prennent part aux manifestations scientifiques des laboratoires (3 en 2015 en droit de la banque, 3 en 2015/2016 en matière de protection de l'enfance) ou organisent eux-mêmes des manifestations avec publication des actes (*Droit des contrats*). Enfin, la poursuite d'étude en thèse existe et des conventions (notamment pour la spécialité Droit de la banque) ont été conclues avec des établissements étrangers permettant la mise en place de cotutelles de thèse (Université Omar Bongo de Libreville au Congo).

Place de la professionnalisation

Les compétences professionnelles acquises sont pour toutes les spécialités conformes aux objectifs de la formation. Une vraie réflexion sur les métiers est menée. A titre d'exemple, la spécialité Droit et gestion du patrimoine prépare à l'examen national de certification de l'Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés (CGPC).

La part donnée à l'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel est limitée à l'organisation d'un forum des métiers. Seules les spécialités Droit social et Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social proposent des entraînements à des entretiens d'embauche et des mises en situation. L'absence de modules particuliers sur la connaissance de l'entreprise ou l'initiation à l'entrepreneuriat semble préjudiciable pour des formations présentées comme professionnalisantes. Une réflexion sur l'alternance a déjà été menée sans succès (*Droit des contrats*) ou est en cours (*Droit de la banque*). Le dossier ne communique les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) pour seulement deux des spécialités (Droit social et Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social). Celles-ci sont suffisamment complètes.

Place des projets et des stages

Dès la première année de master, la mention *Entreprise et patrimoine* offre l'opportunité aux étudiants de réaliser un stage d'un mois. Celui-ci fait l'objet d'un rapport qui est ensuite soutenu devant un jury. Pour mieux le préparer, les étudiants reçoivent en amont une formation consécutive de 12 h sur la méthodologie du stage.

En deuxième année de master, chaque spécialité prévoit la réalisation d'un stage selon des modalités bien différentes, souvent pour une durée somme toute limitée :

- pour la spécialité *Droit de la banque*, le stage est de 3 mois minimum, jusqu'à 5 mois ½. L'évaluation est pertinemment effectuée par le tuteur d'entreprise, par le tuteur d'établissement et par l'étudiant lui-même au moyen d'une grille ;
- pour la spécialité *Droit des contrats*, le stage est de 3 mois minimum. Il ne donne pas lieu à la rédaction d'un rapport de stage. Le tuteur de stage élabore cependant un compte-rendu du stage ;
- pour les spécialités *Droit notarial* et *Droit et gestion du patrimoine*, le stage est de 2 mois minimum. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance devant un universitaire et un professionnel. Une grille d'évaluation est utilement remplie par l'entreprise ;
- pour les spécialités *Droit social* et *Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social* : le stage est de 3 mois minimum jusqu'à 6 mois. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est soutenu seulement en Droit social. Une fiche d'évaluation est remplie par le tuteur professionnel.

Il n'est pas précisé si le tuteur du stage est amené à remplir le même document ce qui serait bienvenu au sein d'une même mention.

On peut déplorer la diversité des modalités de stage et d'évaluation pour une même mention de master. Il aurait été bienvenu que des éléments chiffrés soient communiqués sur la durée effective des stages.

A noter que depuis 2012, dans le cadre de la spécialité *Droit social*, un spectacle est organisé dans le cadre du cours de techniques d'expression orale qui est diversement apprécié par les étudiants.

Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'université de Toulon propose, de manière assez classique et sans qu'il soit précisé si cela est vraiment profitable aux étudiants du master, diverses activités : ateliers de techniques de recherche d'emplois, élaboration de CV, rédaction de lettres de motivation, etc.

Place de l'international

On dispose d'assez peu d'éléments sur les partenariats propres au master *Entreprise et patrimoine* et d'aucune donnée chiffrée sur l'accueil d'étudiants étrangers, pourtant effectif pour certaines spécialités (*Droit de la banque*, *Droit des contrats*). Certains stages sont effectués à l'étranger (*Droit social*, *Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social*). Une réflexion est cependant menée sur l'ajout d'enseignement juridique en anglais et sur l'amélioration de l'ouverture à l'international (*Droit de la banque*, *Droit des contrats*).

On note malgré tout la place importante accordée à l'enseignement des langues qui est prévu chaque semestre de première année ainsi que chaque semestre de deuxième année pour chacune des spécialités.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les modalités sont différemment présentées selon les spécialités mais semblent être pour une grande part similaires. Une sélection stricte des dossiers est menée chaque année. En M2, les étudiants sont autorisés à s'inscrire dans l'une des 6 spécialités à la suite d'un avis favorable pris par une commission pédagogique d'accès, composée de 5 membres enseignants et présidée par le responsable de la spécialité. Il n'y a pas un droit d'accès naturel pour les étudiants titulaires du M1 *Entreprise et patrimoine*. Le recrutement se fait sur dossier et en fonction du projet professionnel souhaité par le candidat. Une attention toute particulière est donnée à la qualité de la lettre de motivation. Les six spécialités sont également accessibles aux étudiants titulaires d'un master 1 en Droit privé issus d'autres universités, aux étudiants de grandes écoles avec cursus juridique, aux étudiants de formations étrangères équivalentes après validation des acquis, aux personnes bénéficiant de la formation continue ou professionnelle.

Aucun dispositif particulier d'aide à la réussite n'est mentionné à l'exception du suivi du stage et du mémoire. Il est cependant regrettable que ce suivi ne soit prévu pour les spécialités *Droit notarial* et *Droit et gestion du patrimoine* qu'au bénéfice des étudiants en formation continue.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont réalisés en présentiel pour les étudiants en formation initiale et en formation continue. On peut regretter que ces étudiants ne suivent pas les mêmes cours dans la spécialité Droit et gestion du patrimoine, ce qui permettrait un brassage profitable à tous. Pour les étudiants justifiant d'une situation particulière, un contrat pédagogique est conclu avec le responsable de la formation. En théorie, l'ensemble des spécialités est ouvert en VAE (validation des acquis de l'expérience), mais les demandes sont très rares. Il existe néanmoins au sein de l'université de Toulon une véritable politique de validation des acquis de l'expérience.</p> <p>Pour la première année et la plupart des spécialités de deuxième année, la place du numérique se limite à l'existence d'une plateforme Moodle et à un partenariat en cours d'élaboration avec l'UNJF (université numérique juridique francophone), à l'exception notable de la spécialité Droit de la banque. Le responsable de la formation déplore pour la spécialité Droit notarial que les étudiants n'aient pas d'apprentissage des logiciels spécifiques.</p>
Evaluation des étudiants
<p>En master 1, il avait opportunément été décidé la mise en place d'un contrôle continu intégral à partir de 2012-2013, auquel la faculté a dû renoncer, suite à une décision du Tribunal administratif de Strasbourg.</p> <p>En master 2, chaque spécialité adopte des modalités d'évaluation bien différentes, ce qui montre une réelle réflexion et une recherche d'innovation sur cette question, à l'exception de la spécialité Droit notarial qui doit se conformer aux arrêtés applicables. En Droit de la banque et en Droit et gestion du patrimoine, le type d'épreuve (écrit ou oral) est tiré au sort ou choisi par le responsable de la formation 15 jours avant l'épreuve. En Droit des contrats, le contrôle continu est associé à des écrits transversaux sous la forme de cas pratiques. A noter également l'organisation de grands oraux, totalement innovante, qui permet à l'étudiant de manager réellement une équipe qui est mise à sa disposition. La spécialité Droit social opte pour sa part pour le contrôle continu intégral qui n'est pas moins intéressant d'un point de vue pédagogique. La spécialité Droit et gestion des personnes du secteur sanitaire et social associe de manière plus classique contrôle continu et contrôle terminal.</p> <p>Ces modalités différentes témoignent cependant aussi du peu de cohérence entre les spécialités du master.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences que doit acquérir l'étudiant sont clairement identifiées pour la première année de master et pour chacune des six spécialités de seconde année. En revanche, mise à part l'évaluation classique des étudiants dans le cadre du contrôle continu et terminal, le suivi de leur acquisition est inexistant. Le tuteur professionnel donne toutefois un avis sur les compétences réellement acquises dans le cadre d'une fiche d'évaluation. Aucune annexe descriptive au diplôme n'est communiquée. Une réflexion est menée quant à son élaboration.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi est seulement réalisé par l'observatoire de la vie étudiante de l'établissement. Il est correctement réalisé mais le dernier en date porte sur les diplômés de 2012 qui ont suivi les diplômes antérieurement habilités. Il est regrettable que les responsables de la formation ne réalisent pas un suivi au moins informel des diplômés. Cela est envisagé à l'avenir par l'intermédiaire des associations d'étudiants.</p> <p>Le SAOI (Service d'accompagnement en orientation et insertion) de l'université propose un dispositif accompagnement des jeunes diplômés qui est selon les responsables de la formation insuffisamment exploité.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>La constitution des conseils de perfectionnement est particulièrement bien pensée tant dans sa composition (responsables de formation, de professionnels issus des deux spécialités, d'un étudiant de chaque spécialité, de représentants des diplômés proches (spécialité Droit notarial, licence, DU études judiciaires)) que dans son objet (réunion d'un binôme de spécialités). Ils ont été mis en place depuis 2009 mais le dossier donne peu d'information sur l'effectivité et le contenu de ces réunions (aucun procès-verbal n'est communiqué).</p> <p>Une enquête d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mise en place début 2016 par le service Évaluation de l'université de Toulon qui donne des chiffres très précis à partir du retour de la moitié des étudiants. Il est regrettable qu'aucune analyse n'ait été effectuée par les responsables de formation et que l'on n'ait pas un retour par spécialité. Plus particulièrement, en spécialité Droit social, un document Retour sur expérience est rempli chaque année par les étudiants, sans que nous disposions des résultats.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une forte attractivité de la plupart des spécialités en deuxième année.
- Une insertion professionnelle globalement satisfaisante.
- Une évaluation des étudiants innovante notamment dans une spécialité (*Droit des contrats*).

Points faibles :

- Un manque de cohérence d'ensemble avec une juxtaposition des spécialités et des mutualisations assez limitées.
- Une forte hétérogénéité des spécialités quant à leur volume horaire et leurs modalités d'évaluation.
- L'absence de chiffres récents issus des enquêtes sur l'insertion professionnelle.

Avis global et recommandations :

Malgré l'absence de cohérence d'ensemble, les spécialités de deuxième année du master mention *Entreprise et patrimoine* sont particulièrement attractives, et ce en dépit d'une baisse significative des effectifs en première année.

Malgré la prise en considération de certaines recommandations la précédente évaluation (mise en place de conseils de perfectionnement, participation des étudiants aux événements recherche), une forte hétérogénéité des spécialités existe encore. De ce point de vue, il conviendrait de remédier au déséquilibre entre les volumes horaires des spécialités. Les modalités d'évaluation pourraient être, à l'exception de la spécialité *Droit du notariat*, davantage harmonisées tant en ce qui concerne les modalités de contrôle de connaissance que des durées minimum exigées des stages. De manière générale, pour plus de lisibilité, il serait plus raisonnable d'envisager la création de nouvelles mentions (en conformité avec la nouvelle nomenclature). Les enquêtes sur l'insertion professionnelle devraient enfin être plus fréquemment actualisées.

Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 063

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations

HCERES

Objet : Evaluation Master Entreprise et patrimoine

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation du Master Entreprise et patrimoine. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

« - Sur le positionnement dans l'environnement (p. 4)

Comme cela est souligné concernant la spécialité Droit de la Banque et Droit Notarial, il est nécessaire d'observer que la spécialité Droit Social ne rencontre aucune difficulté pour recruter. Chaque année, environ 300 dossiers de candidature sont enregistrés, ce qui permet de recruter, en outre, plusieurs étudiants domiciliés au départ à l'extérieur de la région PACA.

- Sur l'équipe pédagogique (p.4) :

Il est indiqué que "la responsabilité du M1 et des 6 M2 est confiée à des enseignants-chercheurs titulaires de l'université de Toulon, à l'exception de la spécialité droit social".

Il s'agit d'une observation erronée. Deux enseignants-chercheurs sont les responsables de la spécialité, dont l'un est un personnel titulaire à l'université de Toulon (Mme Rebecq) également responsable pédagogique du Master 1 Entreprise et patrimoine.

- Sur les effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études (p.5) :

Il est indiqué que "le taux de réussite pour l'ensemble des spécialités est très bon (90 % en 2012). On peut regretter l'absence de chiffres plus récents".

Suite à l'autoévaluation, les observations ne correspondent pas aux informations plus précises fournies jusqu'en 2014.

Il est également écrit : "pour la spécialité « droit social », on constate un bon taux d'insertion professionnelle (70,6 %)".

Ici encore les chiffres ne sont pas conformes aux données recueillies dans l'autoévaluation, il a bien été indiqué les renseignements ci-dessous :

Suivi réalisé par la responsable pédagogique pour les années 2013 à 2015 :

- Pour les années 2013, 2014, les diplômés du Master 2 droit social sont pour 90 % en situation d'emploi salarié dans le secteur privé, dont 75 % en poste de cadre : DRH, responsable service paye, gestionnaire des ressources humaines ... et 15 % : avocats, deux inspecteurs URSSAF, et enfin 10 % dans le secteur public : 2 enseignants dans le secondaire, deux inspecteurs du travail.
- Pour les diplômés 2015 en master 2 Droit social :
3 assistants RH, 2 Juristes cabinet d'avocat, 1 CDI Banque, 2 Responsables gestion paye, 1 greffière à Lyon, 1 gestionnaire des ressources humaines en CDI à la CPAM du Var, 1 CDI URSSAF du Var, 1 contrat en alternance AGPM (préparation Bachelor chargé de gestion des ressources humaines), 1 contrat en alternance DCNS (préparation master AE IAE) 1 cadre AGPM, 4 étudiants préparent le CRFPA, 2 étudiants inscrits à l'IAE (master AE), 1 assistant RH Club Med, 1 assistante RH cabinet d'expertise comptable, 2 gestionnaires de paye en cabinet d'expertise comptable, 1 assistante ressources humaines à American Vintage, 1 juriste en droit social cabinet comptable à Epinal, 1 étudiante futur officier sous contrat dans l'armée, dans le domaine des ressources humaines.

- Sur la place des projets et des stages (p.6) :

Il est indiqué : "A noter que depuis 2012, dans le cadre de la spécialité Droit social, un spectacle est organisé dans le cadre du cours de techniques d'expression orale qui est diversement apprécié par les étudiants".

Il a été précisé au regard des résultats de l'autoévaluation que le spectacle introduit une dynamique exceptionnelle entre les étudiants des masters (de 60 à 70 étudiants), et crée des liens qui perdurent bien au-delà des années d'inscription à l'université. Il renforce leur esprit d'initiative, impose une cohésion et une solidarité bénéfique pour tous.

- Sur le suivi des diplômés (p.7) :

Il est indiqué : "il est regrettable que les responsables de la formation ne réalisent pas un suivi au moins informel des diplômés". L'observation est erronée concernant le master droit social. Il a clairement été indiqué dans l'autoévaluation :

Pour les étudiants de M 2, un suivi est aussi assuré par la responsable pédagogique, non seulement au moment des soutenances de rapports de stage, mais aussi parce qu'elle reste en lien avec les anciens étudiants (courriels, téléphone), ce qui permet un suivi en temps réel. Les éléments recueillis depuis 2012 laissent apparaître un taux d'insertion professionnelle important, le plus souvent en région PACA, mais certains étudiants n'hésitent pas à quitter la

région en fonction des postes qui sont offerts. Le salaire d'embauche est au moins de 1500 € bruts mensuels, jusqu'à 2800 € bruts mensuels.

Sur chaque promotion, après information donnée par la responsable pédagogique et intervention du responsable pédagogique du Master 2 Administration des entreprises, au moins un diplômé s'inscrit dans ce master, à l'IAE, car cette formation inculque des compétences de manager et permet la maîtrise de nombreux outils de gestion et favorise également la démarche du créateur d'entreprise.

De plus, dans la partie consacrée à l'insertion professionnelle, effectifs, nous avons donné des éléments très récents quant au suivi des diplômés. Voir ci-dessus.»

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN

Président de l'Université de Toulon

